

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Vendredi 20 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, vingt heures et trente minutes, le vendredi 20 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{rs} METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M^{mes} LEBRUN, DIRUY, HERBET, Adjoints, M^{mes} HOLTZMANN, PRUVOST, BRUNET, DEMORY, GAPENNE, TELLIER, M^s DARIBOT, LETHELLIEZ..

Absents excusés :

M. THUILLIER qui donne pouvoirs à M.GAILLARD
M. PACCEU qui donne pouvoirs à M.BIENAIMÉ
M^{me} ROGIER qui donne pouvoirs à Mme BRUNET
M. LOGNON qui donne pouvoirs à Mme TELLIER
M^{me} HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,
M.VIOLETTE qui donne pouvoirs à Mme HERBET,
M. JACQUART,

Secrétaire de séance : M^{me} HERBET Christel qui précise que les débats seront enregistrés. Il n'y a pas d'objections.

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2025 a fait l'objet de différents échanges

Monsieur METAIS indique que plusieurs mails ont été adressés au sujet du procès-verbal et sont restés sans réponse. Monsieur GAILLARD indique que les remarques sont à faire lors de la séance suivante et non par mail. Monsieur METAIS ne savait pas que cela devait se dérouler ainsi et aurait aimé le savoir. Il demande à Monsieur GAILLARD s'il considère que Monsieur LOGNON est un imbécile puisqu'il ne tient pas compte de ses remarques. Monsieur GAILLARD précise qu'il ne se permettrait certainement pas de considérer ainsi Monsieur LOGNON, bien au contraire. Monsieur METAIS indique que de toute façon il ne dispose pas des éléments et n'approuvera pas le procès verbal. Madame TELLIER indique que Monsieur LOGNON ne l'approuve pas non plus, idem pour Madame HOLTZMAN qui précise par ailleurs que les délais de transmission doivent être plus courts. Il est difficile de se remémorer les propos exacts plusieurs semaines après. Monsieur le Maire précise qu'il a été nécessaire d'obtenir l'aval de la secrétaire de séance et que cela a pris du temps.

Monsieur le Maire met au vote :

16 voix pour, 5 contre

Le procès verbal est approuvé.

➤ **FONCTION PUBLIQUE** :

● **Créations / Suppressions de poste**

Considérant qu'un agent titulaire actuellement affecté sur un poste dans la filière technique pour une durée hebdomadaire de 19 heures sollicite le changement de filière, Considérant qu'il convient, en conséquence, de supprimer le poste initialement occupé dans la filière technique, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 19 heures, suite au changement de filière de l'agent titulaire.
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs

● **Véhicules de service et Remisage à domicile des véhicules**

Le Maire rappelle que certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant le remisage du véhicule à leur domicile.

Il convient de distinguer les véhicules de service et les véhicules de fonction :

Le véhicule de fonction peut être mis à disposition de manière permanente en raison des fonctions occupées.

L'utilisation est exclusive même en dehors des heures et des jours de service et des besoins de son activité.

Cette mise à disposition d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation

Le véhicule de service est destiné aux seuls besoins de service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacement privé, week-ends, vacances), cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service

Les conducteurs ne conservent donc pas l'usage de leur véhicule au-delà du service, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage du véhicule à leur domicile.

Une autorisation de remisage à domicile constitue une autorisation d'effectuer les trajets domicile/travail avec le véhicule de service.

Tous les agents pourront bénéficier ponctuellement d'autorisations de remisage à domicile lorsque leur fonction le justifiera.

Monsieur le Maire propose de rester sur un principe de véhicules de service.

Les agents principalement concernés sont le responsable des services techniques ou son adjoint en cas d'absence et le Garde champêtre.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise l'utilisation et le remisage à domicile ponctuel des véhicules de service pour l'ensemble des agents, étant précisé que les autorisations seront formalisées par un écrit dans le respect des dispositions du règlement intérieur.

Affecte des véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile de façon permanente aux emplois suivants :

Responsable des services techniques	1
Garde champêtre	1

Autorise le Maire à signer les autorisations d'utilisation des véhicules ainsi que les autorisations de remisage à domicile

Autorise le maire à signer tout document afférent.

➤ **FINANCES LOCALES :**

● **Cautionnement EPSOM**

Dans le cadre de l'aménagement des futurs locaux de la communauté de communes Nièvre et Somme visant à réunir tous les services, la Communauté de Communes Nièvre et Somme souhaite céder ses locaux actuels situés Allée des Quarante (80420 Flixecourt) à l'Etablissement Public Social et Médico-Social (EPSoMS), dont le siège social est situé 5 Rue Pierre Rollin 80 092 AMIENS et inscrit au SIREN sous le numéro 20001321700019.

Le bien comprend un bâtiment et un terrain figurant au cadastre comme suit :

Section	N°	Lieu-dit Adresse	Contenance Cadastrale
ZA	201	Allée des Quarante Flixecourt	1 788 m2

La parcelle est occupée en majorité par les bâtiments et les espaces de stationnement (27 Places), le restant se composant d'espaces verts simples.

Le bâtiment représente une superficie de 325 m2. Il est composé d'une salle de réunion, de bureaux, d'une banque d'accueil, d'une cuisine, 3 sanitaires, chauffage au gaz et puits canadien.

L'offre d'achat faite par l'EPSoMS est de six cent quatorze mille euros hors taxes (614 000,00 € HT).

Un emprunt va être contracté par l'EPSoMS pour la totalité de leur projet (achat et travaux).

Il est proposé que ce prêt soit couvert par un cautionnement à 100% réparti entre la commune de Flixecourt, (50%°) et la CCNS (50%)

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte le cautionnement de l'emprunt à contracter par l'EPSoMS.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

● **Décisions modificatives :**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

RECETTE ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
73212	Dotacion de solidarité communautaire	14 794.26
73111	Impôts directs locaux	17 507.00
73132	Taxes sur les pylônes électriques	1 607.00
74111	Dotacion forfaitaire des communes	85.00
741121	Dotacion solidarité rurale des communes	14 868.00
741127	Dotacion nationale péréquation des communes	- 3 343.00
74833	Etat compensation exonération taxes foncières	- 3 163.00
748388	Autres	10 982.00
Total		53 337.26

DEPENSE ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
657363	Subvention CCAS	30 000.00
65748	Subvention aux associations	5 000.00
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	11 000.00
6161	Assurances	7 337.26
Total		53 337.26

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

● **Subventions aux associations sportives- Commission Sport :**

Sur propositions de la commission sport, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Club BADMINTON : 500 €
- Club Tennis de table : 750 €
- SC Flixecourt : 550 €
- SCF Badmington : 800 €
- Motocross : 800 €

1800 € sont également alloués dans le cadre de la course cycliste pour le Club Amiens Métropole Cyclisme. Monsieur METAIS avait prévu de les déduire du montant alloué dans la commission sport mais Monsieur GAILLARD précise que cette action peut être financée sur une autre ligne (sur la base des 5000€ ajoutés en DM). Il précise que la Communauté de Communes a donné 1000€. Une délibération spécifique sera prise.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

● Subventions aux associations sportives- CCNS

Comme chaque année, il est proposé de reverser aux associations les sommes allouées par la Communauté de Communes Nièvre & Somme, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

● JUDO	400.00 €
● ESCALADE	150.00 €
● TENNIS CLUB	1 000.00 €
● SPORTING CLUB	800.00 €
● TEAM FLIXECOURT 80	1 000.00 €
● LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	150.00 €
● TENNIS DE TABLE	2 250.00 €
● HOCKEY	150.00 €
● SPORTS ET LOISIRS	200.00 €
● BADMINTON	150.00 €
● LYCEE ALFRED MANESSIER	150.00 €
● COLLEGE ALFRED MANESSIER	150.00 €
● PETANQUE	150.00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

● Demandes de subventions

Local cimetière :

La Commune de FLIXECOURT souhaite mettre en place des locaux techniques au sein du cimetière.

En effet le cimetière ne dispose pas à ce jour de local adapté pour les agents et pour le stockage de matériel.

Il est nécessaire de prévoir la construction de ce local. Cet espace abrité permettrait d'offrir des conditions acceptables pour se préserver des intempéries.

Considérant ce besoin et au vu des montants conséquents à investir, il est indispensable de rechercher différents co-financements pour permettre la mise en place de ce projet. Le devis estimatif pour financer cette opération fait état d'un montant global de 107 660.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est envisagé comme suit :

DETR (35%)	37 681€
CD80 (40%)	43 064€
Commune (25%)	26 915€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-approuve ce projet,

-adopte le plan de financement prévisionnel de cette opération,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement de l'Etat au titre de la DETR,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement du Conseil départemental de la Somme,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur,

- atteste que les crédits relatifs à la participation de la Commune de FLIXECOURT seront inscrits au budget de la collectivité,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Eclairage Public

La Ville de FLIXECOURT poursuit son investissement pour l'éclairage public.

À ce titre, différentes rues sont concernées :

- la route de Bourdon
- la rue du gymnase
- la rue de la résistance
- la rue Solférino
- la rue Faidherbe
- la Place Carnot
- la Place Jeanne d'Arc et la place Vogel
- la rue Clotilde Malot
- la rue de Chanzy
- résidence Moreaucourt

Un devis estimatif pour financer cette opération fait état d'un montant de 66 306 € HT.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique locale pour renforcer l'attractivité de la ville. Il est proposé de solliciter des co-financements et notamment celui du Conseil départemental de la Somme.

Le plan de financement prévisionnel est envisagé comme suit :

CD80 : 40% = 26522.40€

Commune : 60%=39783.60€

Il est proposé de solliciter le conseil départemental à hauteur de 26 522.40€

Le conseil municipal à l'unanimité,

-approuve ce projet,

-adopte le plan de financement prévisionnel de cette opération,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement du Conseil départemental de la Somme,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur,

-atteste que les crédits relatifs à la participation de la Commune de FLIXECOURT seront inscrits au budget de la collectivité,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

● Bus Citoyens

Monsieur le Maire expose :

Les habitants de la commune sont confrontés à des difficultés en matière de mobilité : déplacement domicile-travail, loisirs... L'utilisation d'un véhicule personnel est souvent indispensable sous réserve d'en disposer.

Il est également constaté que de nombreux véhicules sont aujourd'hui sous utilisés : un chauffeur et aucun passager. Parfois le fait d'échanger entre habitants permet de faire connaissance et de trouver une solution pour un déplacement. Ce constat étant fait, l'association en Savoir Plus propose une expérimentation sur un an pour la Mise en Place de covoiturage de proximité sur la base du projet BUSCITOYENS.

Considérant la proposition de partenariat présentée par l'association en savoir plus et le montant de la dépense à engager : 1000€,

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,

Autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante conformément aux inscriptions budgétaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

Madame HOLTZMAN souhaite connaître la durée du projet. Monsieur GAILLARD confirme que la durée est d'une année. Il précise que le montant a été revu pour passer de 1500 à 1000€, à l'identique des 6 communes qui souhaitent participer à cette expérimentation. Par ailleurs des échanges ont également lieu avec la communauté de communes Nièvre et Somme sur ce sujet mais aucune décision n'a été prise pour le moment au niveau de la CCNS. Un retour d'expériences sera fait.

● Bail local communal (Convention d'occupation temporaire)

Dans le cadre du projet d'installation de 3 orthophonistes, jeunes diplômés, dans les locaux du pôle de Services, il est proposé d'établir une convention d'occupation temporaire et d'établir une redevance pour la première année estimée à 350€ pour 3 bureaux à compter du 01 septembre 2025.

Le conseil à l'unanimité valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Monsieur GAILLARD précise que l'ASMIS devrait faire des permanences régulières dans un camion. Les dates et le lieu reste à déterminer.

● Remboursement de frais locaux France Services

La CPAM va disposer d'un bureau 3 jours par semaine à partir de septembre, il est proposé de signer une convention visant aux remboursements des frais d'entretien des locaux.

Il propose de solliciter le remboursement de ces frais sous forme d'un forfait annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

D'approuver la demande de remboursement à hauteur d'un forfait annuel de 600 euros correspondant à l'entretien du bureau occupé 3 jours par semaine.

D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette démarche et à émettre le titre de recette correspondant

Monsieur le Maire indique que la CPAM utilisera son propre matériel et que pour le moment il n'a pas connaissance de frais liés à la bureautique.

➤ Commande Publique

● Attribution marché pour le bardage de la salle de tennis

Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19/06/2025, Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise BRAILLY 80690 Gorenflous afin de mener à bien les travaux de bardage de la salle de tennis du complexe sportif à FLIXECOURT (80420) pour un montant de 134 972.26 € HT,

Le conseil à l'unanimité valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

➤ QUESTIONS DIVERSES :

M.GAILLARD :

Petites Villes de Demain : le dispositif devrait être reconduit, pour le moment nous ne savons pas dans quelles conditions.

France Services :

Avril 2025 : 399 démarches pour 325 usagers. Le France Services réalise plus de 20 accompagnements par jour. Origine des Communes : Flixecourt, Saint Léger les Domart, l'Etoile
Mai 2025 : 377 démarches pour 300 usagers

Origine des Communes : Flixecourt, Saint Léger les Domart, Saint Ouen

APAP (Accueillir Prévenir Accompagner Protéger) :

lettre de soutien adressé pour un projet de pension de famille (au sein du projet SIP)
Eoliennes : 4 vont être installées. Les travaux vont commencer sur août /Septembre (tranchées)/Fondations en novembre. Livraison fin 2026. L'installation de la base vie à côté du Moulin démarrera en juillet. Monsieur DELAFOSSE souhaiterait disposer de photos. Monsieur GAILLARD précise que tout sera fait pour que ce soit le moins visible possible.

Il est à noter qu'un renforcement partiel de la chaussée va être fait. Madame DEMORY déplore ce démarrage de travaux pendant la saison de chasse.

Mme DIRUY : Mme GEBKA, patronne de l'Intermarché, est décédée. Il convient de faire un geste pour ce départ tragique. Il est prévu l'achat d'une plante et que la commune et le CCAS soient associés à cette démarche.

Fête locale : 4 mascottes sont à choisir parmi 5 (80^h/heure) ; Stitch/le Roi lion/ Pumba/Lilo/Obélix

Fête du 14 juillet : départ Parking Eugène Leclerc. L'Union musicale sera présente.

Mme LEBRUN :

Centre de loisirs : 3 semaines/3 campings. 16 animateurs (2 nouveaux diplômés et des stagiaires pour leur stage pratique). Grande sortie à Bagatelle pour 110 enfants. De nombreux ateliers sont prévus : poterie/piscine/patinoire/mini-golf/paddle/Zoo/tour de France.

La thématique retenue cette année est le cirque. Tout ce qui sera fait autour du cirque est financé par la CCNS.

Le déplacement à Astérix s'est bien passé, la météo était moyenne et de ce fait il y avait peu de monde ce qui a permis aux enfants d'en profiter.

Mme HERBET :

Transmission des chiffres des élèves scolarisés pour Notre Dame.

2023/2024-> 18 élèves de maternelle-Pour rappel on verse 1100€/enfant.

2024-2025->14 élèves de maternelle pour un montant de 15400€, en N-1 :15160€

Pour la primaire, 36 élèves à 379€ soit 13644€.

Soit un total de 29044 € pour 50 élèves pour 2024/2025

Monsieur DELAFOSSE demande quel montant nous est remboursé. L'année dernière ce montant était de 18 000€ . Nous n'avons pas d'autres éléments pour cette année.

Mme BRUNET :

Capacité de couverture de la commune 838 905.17€

Mme HOLTZMANN :

Quelle est la règle en matière de communication : tableau d'affichage/facebook pour les manifestations ? Madame HERBET précise que le principe est de communiquer exclusivement sur les manifestations des associations de Flixecourt à Flixecourt. Toutefois des informations sont également communiquées pour Notre Dame.

Mme HOLTZMANN ne souhaite plus être administratrice au niveau du compte Facebook

Mme TELLIER :

Il faudrait plus de fleurs, notamment des roses, à l'entrée de la ville en arrivant d'Abbeville.

Monsieur DARIBOT : explique qu'il doit gérer des priorités et que tout ne peut pas être fait en même temps. 45 arbres sont ainsi prévus dans le marais. Il souligne que l'ambiance regrettable qu'il voit au sein du conseil ces derniers mois l'on conduit à se poser la question de poursuivre ou non et que des bâtons dans les roues lui ont été mis.

Monsieur METAIS demande ce qu'il veut dire par là. Monsieur DARIBOT explique que lorsque Monsieur METAIS indique aux agents que Monsieur DARIBOT « embête » le monde avec ses arbres, il estime qu'on lui met les bâtons dans les roues. Monsieur METAIS lui dit que de toute façon il l'a quand même eu son budget mais qu'il devrait en effet aller travailler à Center Parcs parce qu'il a autre chose à faire à Flixecourt que de planter des arbres. Monsieur DARIBOT indique que Monsieur METAIS ne voit que par le béton, ce à quoi Monsieur METAIS répond que non lui c'est le sport.

Madame HOLTZMANN s'étonne que la commission ne se soit pas réunie. Monsieur DARIBOT regrette qu'elle ne soit pas venue lorsqu'il l'a invitée.

Mme GAPPENNE :

Ne souhaite pas faire partie du groupe Whatsapp. Mme LEBRUN indique qu'il n'y a aucun problème. Ce groupe avait été mis en place pour partager des informations positives : photos/informations, par exemple les photos du parc Astérix.

Les ailes du moulin s'abîment. Monsieur GAILLARD précise qu'il a eu l'architecte Monsieur PETIT sur le sujet qui va faire le point avec l'artisan concerné.

L'armoire à livres du parc est de nouveau détériorée. A voir avec les services techniques pour la mise en place d'une armoire avec un réfrigérateur de récupération.

Le Blason est en train de s'éteindre ce qui est vraiment dommage. Il faudrait mener une action et être vigilant sur son utilisation.

M. DELAFOSSE :

A-t-on reçu les résultats de l'étude pour le nombre de véhicules et la vitesse ? Monsieur GAILLARD confirme qu'il vient de la recevoir, qu'il va l'étudier et transmettre les éléments.

Monsieur LETELLIEZ intervient pour poser la question du contournement pour les Poids Lourds. Monsieur GAILLARD explique qu'une déviation doit être proposée et ce au niveau de la sortie de la rocade d'Amiens, ce qui n'est pas facile. Monsieur LETELLIEZ souhaiterait qu'un courrier soit adressé au service compétent du département ou de la commune d'Amiens.

Concours des maisons fleuries : passage le 5 juillet

Villes et Villages fleuris : Flixecourt est retenue pour le passage du jury.

25 novembre ; remise des récompenses au chiffon rouge

2023 : 3 érables ont été installés au niveau du centre de loisirs, 2 sont en train de mourir car ils manquent d'eau. Mme LEBRUN va voir avec le centre de loisirs pour que cela soit fait au mois de juillet.

Monsieur DELAFOSSE indique que sans adresse gmail il n'est plus en mesure d'envoyer les photos qu'il prend régulièrement.

M. BIEN-AIME :

Une réunion publique aura lieu le 24/06 à 18h30 pour les travaux de la rue Pierre LEGRAND

Monsieur METAIS :

Quelles suites pour les devis adoucisseurs, chauffe-eau Prévert et remise en conformité électrique ?

Monsieur GAILLARD indique qu'il est nécessaire de disposer de plusieurs devis. Monsieur METAIS indique qu'avec un devis il y a dessus les informations nécessaires pour en faire faire d'autres et que ce n'est pas à lui de faire.

Monsieur GAILLARD précise que pour l'adoucisseur une deuxième entreprise est venue, en indiquant que pour le moment il n'y avait pas d'urgence à faire un changement.

Pour le reste, il faut avoir d'autres devis.

Monsieur METAIS souligne qu'il paie ses vacances sur ses deniers personnels et qu'elles ne sont pas payées par des artisans. Madame DEMORY ne comprend pas cette remarque. Monsieur METAIS précise que ce n'est pas parce qu'il fournit toujours des devis des mêmes artisans qu'il a des avantages. Il n'en connaît pas d'autres.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10. Flixecourt, le 27/06/2025

Signature Monsieur GAILLARD



Signature Madame HERBET secrétaire de séance